



SCRC - Société Canine
Régionale du Centre

SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE DU CENTRE

Affiliée à la Société Centrale Canine, reconnue d'utilité publique

Président : Pierre ROUILLON
Les Mouises de Bel Air – 42 Saumery
45310 Saint-Péravy-la-Colombe
Fixe : 02.38.80.84.69
Portable : 06.31.78.90.55
Mail : rouillon.pierre@wanadoo.fr

Secrétaire : Jean-Yves LEFÈVRE
4, impasse de la Dégessière
37250 Sorigny
Fixe : 02.47.26.12.72
Portable : 06.76.38.45.02
Mail : jeanyves.lefevre@sfr.fr

RÉUNION DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE DU CENTRE

Le jeudi 30 septembre 2010, à 17 h 30, à la ligue du Centre de basket à Saran (Loiret).

Présents : Joëlle BARDET, Danielle CACARD, Chantal FAYE, Arlette JAFFRÉ, Françoise VERNON, Mme AVIOT (remplaçante de Joël MAGON), Xavier BOISSY, Jean BONNIN, Michel MARIÉ (remplaçant de Pascal BOUÉE), Jean-Claude BOURBON, Bernard DANGER, Imre HORVATH, Jean-Yves LEFÈVRE, Pierre MAISONNEUVE, Alain MARQUIS, Pierre ROUILLON, Roger ROULLEAU, Claude VOILET.

Ordre du jour : conseil de discipline suite aux plaintes de deux juges, lors de l'exposition de Châteauroux ; le point sur les litiges en cours ; finances de la section canine de la Beauce ; communication : site et communications diverses ; dates des expos et confirmations 2011, 2012 et 2013, calendrier de la CEACUR 2011 et demandes d'organisation de Grand Prix SCC de pistage ; les cages ; proposition d'organisation d'une réunion d'information ; questions diverses ; date de la prochaine réunion.

La séance est ouverte à 17 h 40. 18 personnes présentes lors de cette réunion. Mme Cacard est remerciée pour le prêt de la salle. La réunion est enregistrée sur dictaphone.

Conseil de discipline :

Le Président annonce que les deux personnes qui devaient se présenter au début de notre réunion de comité suite à sa convocation ne seront pas présentes, ils ont cependant fait parvenir un mémoire afin de nous apporter les explications nécessaires à la bonne compréhension de leur dossier respectif, ce, suite aux plaintes déposées par deux juges lors de l'exposition canine internationale de Châteauroux 2010. Chaque dossier concernant ces affaires va être traité séparément. Le comité prendra ensuite sa décision... Le Président nous fait lecture des pièces se référant au dossier de Mlle Boulot (juge SCC) contre M. Giraud (exposant) et celui opposant M. Klein (juge SCC) contre M. Goncalves (exposant).

En conclusion et après débat, le comité décide à l'unanimité des présents une interdiction de deux ans pour messieurs Giraud et Goncalves de toutes manifestations canines, sur le territoire de notre régionale, et demande l'extension à la SCC, au niveau du territoire national.

Le point sur les litiges :

Le Président aborde le point sur les litiges avec les clubs d'utilisation.

Celui concernant le club de Saint-Laurent est sur le point de se résoudre même si certains points restent à éclaircir. Club du Chien Drouais : le Président relate par ordre chronologique les événements qui se sont déroulés jusqu'à présent.

Pour résumer l'affaire : un nouveau comité s'est autoproclamé (suite à une réunion d'une trentaine de membres du club, qui s'est tenue en dépit du respect des statuts et règlements de la SCC, et de l'interdiction du président de la SCRC) à la place du comité présidé par Mme Dauphin. Ce comité a déposé suite à son élection un document auprès de la sous-préfecture de Dreux qui l'a enregistré et leur a délivré un récépissé.

A ce jour, ce comité est reconnu par la sous-préfecture... mais ne l'est pas par la SCRC.

Étant donné la tournure du Club du Chien Drouais, et après étude du dossier, le comité de la SCRC donne mission au Président de prendre toutes les dispositions et démarches nécessaires afin de régler ce problème.